



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 août 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

Point 144 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

## Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013\*\*

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### Résumé

Soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3) et [64/263](#) (par. 1), le présent rapport exclut les activités de contrôle relatives au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante-huitième session.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 350 rapports, dont 11 à l'intention de l'Assemblée générale, et 100 rapports de clôture. Ces rapports renfermaient 917 recommandations visant à renforcer le contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 81 considérées comme critiques pour l'Organisation.

Les incidences financières des recommandations publiées par le BSCI pendant la période considérée s'élèvent à environ 7,9 millions de dollars. Les recommandations visaient, entre autres améliorations, la réalisation d'économies, le recouvrement de trop-payés et l'obtention de gains d'efficacité. Les incidences financières des recommandations analogues qui ont été mises en application de façon satisfaisante pendant la période s'élèvent à environ 900 000 dollars. L'additif au présent rapport analyse précisément l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et présente les incidences financières de chacune.

\* [A/68/150](#).

\*\* Hors activités de contrôle des opérations de maintien de la paix, qui feront l'objet du rapport publié sous la cote [A/68/337 \(Part II\)](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
Préface .....	3
I. Introduction .....	4
II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne .....	4
A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne .....	4
B. Coopération et coordination .....	5
C. Termes clefs relatifs aux activités de contrôle .....	6
III. Obstacles aux activités du Bureau des services de contrôle interne .....	6
IV. Analyse des tendances relatives au risque .....	6
V. Résultats des contrôles .....	8
A. Division de l'audit interne .....	8
B. Division de l'inspection et de l'évaluation .....	17
C. Division des investigations .....	21
VI. Rapports demandés .....	24
A. Plan-cadre d'équipement .....	24
B. Commission d'indemnisation des Nations Unies .....	24
Annexe	
Récapitulatif des questions dont doivent traiter les rapports .....	26

## Préface

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel exposant les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), autres que celles concernant les missions de maintien de la paix, pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Le Bureau a commencé à donner suite en juin à la demande que lui avait adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 67/258 concernant la publication, à titre expérimental, de ses rapports d'audit sur son site Web jusqu'au 31 décembre 2014. Il a également élaboré et publié des directives générales dans lesquelles il décrit les procédures à suivre aux fins de la publication des rapports d'audit interne. Il se propose en outre d'améliorer son site Web. Le BSCI et le Secrétaire général ont accueilli favorablement cette initiative conçue pour rendre plus transparents les résultats des audits internes et des mesures prises par l'administration pour remédier aux défaillances qui ont été constatées.

Soucieux d'améliorer la communication de l'information, le BSCI a établi, en collaboration avec l'administration et les autres organes de contrôle, une liste des principaux termes qu'il utilise, accompagnés de leur définition, liste qui peut être consultée sur son site Web. Cela facilite une compréhension commune des termes utilisés dans les communications relatives au contrôle interne.

Les taux de vacance de postes sont restés relativement stables pendant la période, le taux global s'établissant à 14 % en fin de période. La situation devrait s'améliorer une fois que la réorganisation des fonctions d'investigation liées aux opérations de maintien de la paix sera achevée.

Je suis tout particulièrement reconnaissante au Secrétaire général et aux membres de la direction de l'appui donné aux activités du Bureau; je tiens aussi à saluer les membres du personnel du BSCI qui, par leur dévouement, leurs apports et bien souvent par les sacrifices qu'ils consentent, nous permettent d'obtenir des résultats dont nous pouvons tirer fierté.

La Secrétaire générale adjointe  
aux services centraux d'appui  
Carman L. **Lapointe**

## **I. Introduction**

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/218 B pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, comme demandé par l'Assemblée, il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, mission qu'il accomplit en procédant à des enquêtes, à des audits, à des inspections et à des évaluations.

2. Le présent rapport porte sur les activités du BSCI durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, mais ne traite pas des résultats relatifs au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport, durant la reprise de sa soixante-huitième session. Un additif au présent rapport dresse la liste des rapports publiés par le Bureau et des statistiques dans tous les domaines couverts par les travaux du BSCI, y compris ceux touchant aux opérations de maintien de la paix.

## **II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne**

### **A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne**

3. Le BSCI s'attache à ce que son travail réponde aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. On trouvera exposées dans la présente section quelques initiatives essentielles prises à cet effet pendant la période considérée.

4. Les divisions du Bureau sont soumises périodiquement à des évaluations externes de la qualité qui permettent de valider indépendamment le travail du Bureau et, dans le cas de l'audit interne, de s'assurer que le BSCI se conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne promulguées par l'Institut des auditeurs internes.

5. Une évaluation externe de la qualité consacrée à la Division de l'inspection et de l'évaluation a été achevée en septembre 2012. Elle a débouché sur quatre initiatives stratégiques visant à renforcer l'efficacité de la Division, sachant que celle-ci est chargée d'évaluer de façon indépendante les activités du Secrétariat. Les initiatives avaient pour objet d'améliorer la pertinence et l'utilité stratégiques des résultats dans le cadre d'une révision de l'évaluation des risques et des modalités de planification des activités de la Division; de renforcer la qualité des procédures dans le cadre d'un examen et d'une mise à jour du dispositif d'assurance qualité de la Division; de renforcer les modalités de communication existantes et d'en mettre au point de nouvelles; d'étoffer la capacité d'évaluation et de faciliter les activités des unités chargées de fonctions d'évaluation ailleurs dans le Secrétariat. La mise en application des quatre initiatives va bon train.

6. La Division de l'audit interne a pris des mesures afin d'appliquer toutes les recommandations qui lui ont été adressées à l'issue de l'évaluation externe dont elle a fait l'objet en 2011, une évaluation de suivi étant prévue en 2014 pour vérifier que la Division se conforme aux normes professionnelles.

7. La Division des investigations continue également de progresser dans l'application des recommandations issues de l'évaluation externe qui lui a été consacrée et qui s'est achevée en novembre 2012. Le BSCI informe périodiquement le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues d'évaluations externes.

## **B. Coopération et coordination**

8. Le BSCI travaille régulièrement en coordination avec les autres entités de contrôle du système des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que les mêmes contrôles soient exécutés plusieurs fois ou que des activités échappent aux contrôles. Il se réunit tous les deux mois avec le Comité des commissaires aux comptes et tient des réunions avec le Corps commun d'inspection selon les besoins pour examiner les progrès accomplis et les questions d'intérêt commun. Les trois organes partagent leurs programmes de travail et tiennent une réunion tripartite tous les ans pour débattre des questions de contrôle et de coordination.

9. Le Bureau sait combien il est utile et important de développer ses liens avec ses homologues fonctionnels. Pendant la période considérée, les spécialistes du BSCI se sont investis dans leurs réseaux professionnels respectifs. Ainsi :

a) En avril 2013, la Division de l'inspection et de l'évaluation a coorganisé une réunion générale annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à New York. La réunion prévoyait notamment une table ronde de haut niveau sur le thème suivant : « Les résultats de l'ONU : les atteignons-nous? Comment le savoir? ». Prenant la parole devant une salle comble, le Secrétaire général a ouvert la réunion en déclarant que l'évaluation était un instrument essentiel qui permettait de renforcer l'efficacité de l'Organisation et a exhorté la direction à redoubler d'efforts pour organiser des évaluations et en utiliser les résultats;

b) La Division de l'audit interne s'associe activement aux travaux et aux réunions des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. En septembre 2012, le BSCI a accueilli la quarante-troisième réunion de ces représentants à Vienne;

c) Donnant suite à une recommandation formulée initialement par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur la fonction d'enquête dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/7), le BSCI a proposé officiellement la création d'un groupe chargé des investigations à l'échelle du système des Nations Unies à l'occasion de la treizième Conférence des enquêteurs internationaux, qui s'est tenue en 2012. Depuis, un groupe des directeurs des investigations du système des Nations Unies a été créé et a tenu sa première réunion en mars 2013. Son mandat d'ensemble consiste à mettre en commun les initiatives de formation et les pratiques, politiques et procédures relatives aux investigations, dont l'utilité est désormais bien connue.

### **C. Termes clefs relatifs aux activités de contrôle**

10. En application des résolutions 64/263 et 66/236 de l'Assemblée générale, le BSCI a fini de rassembler et de définir les termes clefs relatifs à ses activités de contrôle. La liste des termes ainsi établie est le fruit d'une concertation étroite entre les différents services du Bureau et avec d'autres parties prenantes. Le BSCI est tout particulièrement reconnaissant au Bureau des affaires juridiques, au Département de la gestion, au Comité des commissaires aux comptes, au Corps commun d'inspection et au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de leurs apports riches d'enseignements. L'établissement de la liste a été l'occasion de réfléchir à la définition des termes clefs relatifs aux activités de contrôle et d'y apporter des améliorations de façon à aider toutes les parties prenantes à communiquer de façon plus claire et cohérente. La liste est disponible sur le site Web du Bureau et sera mise à jour en fonction des besoins.

### **III. Obstacles aux activités du Bureau des services de contrôle interne**

11. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a limité indûment la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

### **IV. Analyse des tendances relatives au risque**

12. Les figures I et II illustrent les tendances suivies en ce qui concerne la répartition des recommandations formulées ces trois dernières années budgétaires, y compris l'année en cours. Chaque ligne correspond à une catégorie de risques. Les figures font apparaître la répartition en pourcentage des recommandations par catégorie de risques par rapport au nombre total de recommandations formulées pendant chacune des années considérées. Dans l'une et l'autre figures, la catégorie Opérations regroupe le plus fort pourcentage de recommandations.

Figure I  
**Comparaison des recommandations critiques sur trois ans,  
 par catégorie de risques**

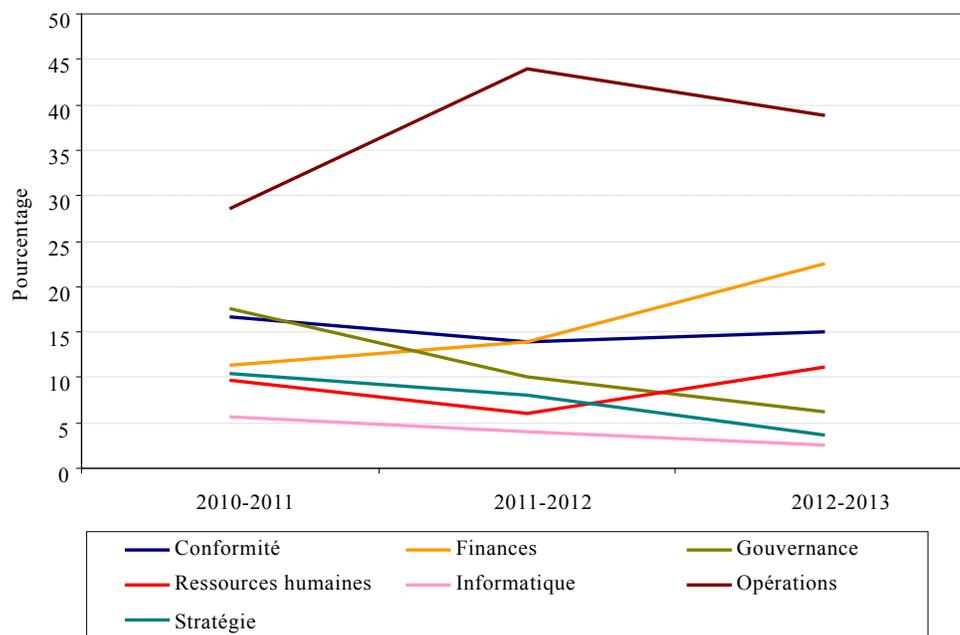
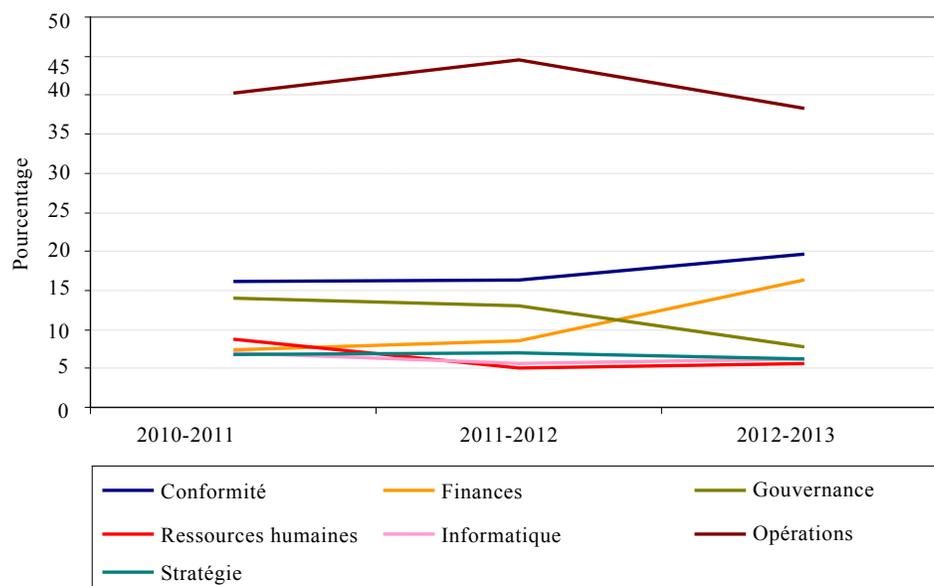


Figure II  
**Comparaison des recommandations importantes sur trois ans,  
 par catégorie de risques**



## V. Résultats des contrôles

13. Les résultats d'un certain nombre de contrôles effectués pendant la période considérée sont exposés dans la présente section.

### A. Division de l'audit interne

14. Les résultats des contrôles sont classés en sept catégories de risques : stratégie, gouvernance, conformité, finances, opérations, ressources humaines et informatique. La figure III présente la répartition des notes attribuées dans 90 rapports d'audit interne publiés pendant la période considérée, compte non tenu des rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix. La figure IV montre que la plupart des recommandations avaient trait au risque opérationnel. On trouvera dans l'additif au présent rapport des renseignements relatifs à tous les rapports publiés pendant la période considérée, y compris les notes et le nombre de recommandations critiques et importantes.

Figure III

Répartition des notes d'audit (1<sup>er</sup> juillet 2012-30 juin 2013)

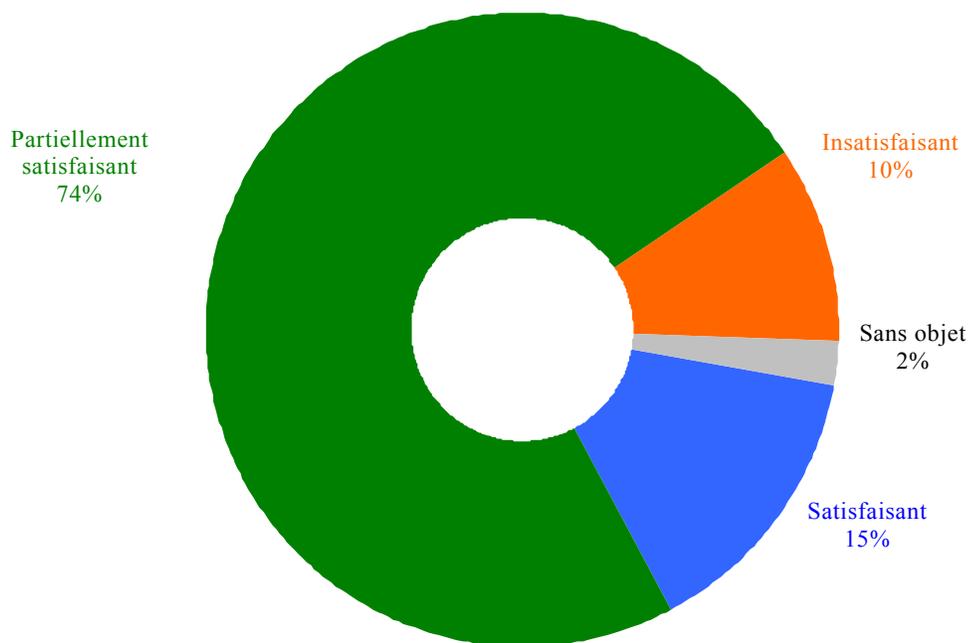
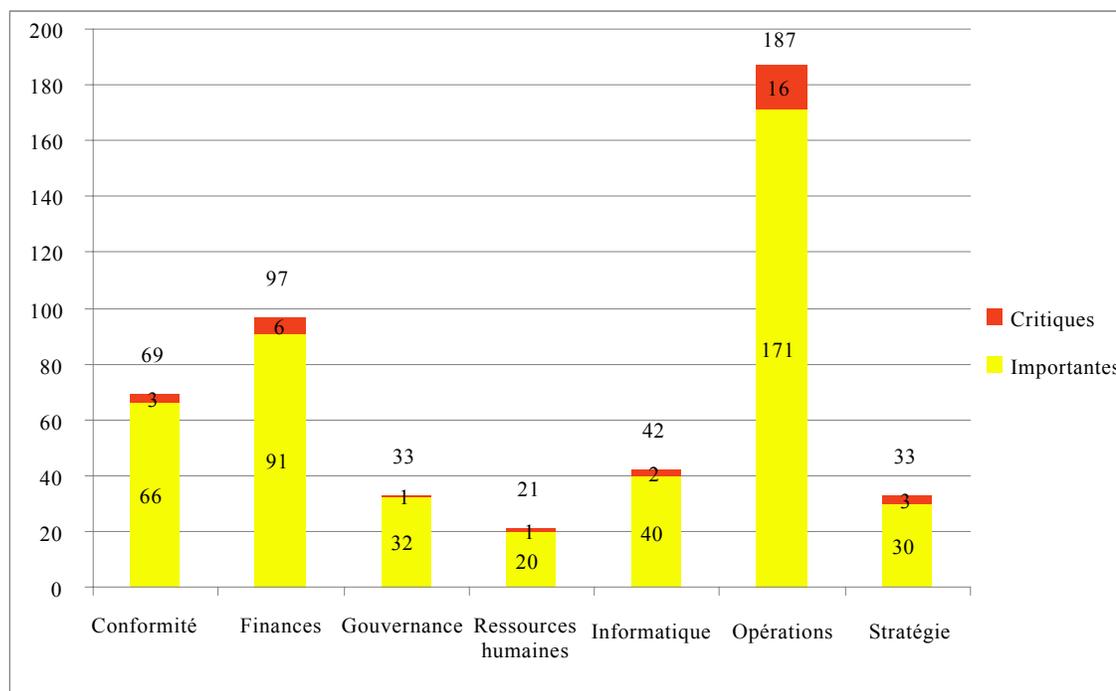


Figure IV  
**Recommandations d'audit (hors opérations de maintien de la paix),  
 par catégorie de risques (1<sup>er</sup> juillet 2012-30 juin 2013)**



## 1. Exemples de résultats d'audit par catégorie de risques

### a) Gouvernance

*Audit de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (AN2011/385/01)*

15. *Il importe de disposer d'une structure viable de financement.* Bien que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ait pris des mesures pour redresser sa situation financière, le fait que l'on ne puisse pas compter de façon prévisible sur des rentrées de fonds continue de poser un grave problème. À deux autres occasions (en 2007 et en 2010), le BSCI avait estimé que l'insuffisance du financement entravait les capacités opérationnelles de l'Institut et représentait un risque majeur au regard de la viabilité de l'organisme. Le financement total ne suffisait pas à couvrir les dépenses correspondant aux postes essentiels et les contributions volontaires ne cessaient de diminuer. Le Bureau a recommandé que le Directeur de l'Institut présente un projet de financement viable englobant le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Le Cabinet du Secrétaire général a également prié le Département de la gestion de modifier les dispositions des circulaires relatives à tous les instituts des Nations Unies pour la formation et la recherche, y compris l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, afin d'y faire figurer, entre autres, une référence aux structures de financement.

*Audit du dispositif de gouvernance et de la gestion stratégique dans le Bureau de l'informatique et des communications (AT2011/517/01)*

16. *Il importe de mettre à jour la stratégie dans les domaines de l'informatique et des communications.* Le Bureau de l'informatique et des communications n'a pas mis à jour sa stratégie pour la faire cadrer avec les priorités établies par l'Assemblée générale, notamment le progiciel de gestion intégré, Umoja, et les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Une planification stratégique inadaptée pourrait entraîner la mise en service d'applications et de systèmes et une répartition des ressources, des fonctions et des responsabilités qui ne cadrent pas avec les priorités de l'Organisation. Le BSCI a recommandé que le Bureau mette à jour sa stratégie pour tenir compte des priorités établies pour Umoja et les normes IPSAS. Le Bureau a entrepris de revoir sa stratégie de fond en comble et le fruit de son travail sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, ainsi que cela lui a été demandé.

17. *Il importe de mettre la dernière main à l'architecture informatique de l'Organisation.* L'architecture informatique du Secrétariat est incomplète. Certains systèmes et applications, dont Umoja, n'ont pas été décrits en détail et les politiques, procédures et lignes directrices relatives à la gestion des activités informatiques dans l'ensemble du Secrétariat sont incomplètes, dépassées ou n'ont pas été approuvées. Les carences pourraient entraîner des incohérences entre les besoins et les solutions proposées, une mauvaise planification des décisions d'investissement soutenues par l'informatique et l'accumulation de données ne correspondant pas aux besoins. Le BSCI a recommandé que le Bureau de l'informatique et des communications mette la dernière main à l'architecture informatique de l'Organisation, se dote de mécanismes de suivi et veille à ce que l'Organisation tout entière adopte la nouvelle architecture. Le Bureau a accepté la recommandation du BSCI et déclaré avoir recruté un architecte et progressé dans la mise en place des composantes de l'architecture, notamment avec la création d'un comité d'étude de l'architecture et la normalisation des solutions retenues. Les composantes restantes seront mises au point d'ici au premier trimestre de 2014.

**b) Finances**

*Audit du dispositif de gouvernance et de la gestion stratégique dans le Bureau de l'informatique et des communications (AT2011/517/01)*

18. *Il importe de distinguer et d'évaluer les ressources financières nécessaires à différentes catégories d'activités.* Les ressources nécessaires au financement des activités opérationnelles du Bureau de l'informatique et des communications et celles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie informatique n'ont été ni dissociées ni évaluées. Il y avait donc concurrence entre le financement du fonctionnement du Bureau et celui nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie. Le fait qu'il n'y ait pas une distinction claire entre les activités à financer ni d'évaluation des besoins pourrait empêcher l'Organisation d'atteindre ses objectifs en matière d'informatique et de communications. Le BSCI a recommandé que le Département de la gestion évalue les besoins de financement du Bureau. Le Département a accepté la recommandation et a déclaré que la nouvelle stratégie informatique était en cours d'élaboration et serait présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, ainsi que cela lui avait été demandé. Compte tenu

des contraintes budgétaires, la direction compte attendre que l'Assemblée générale ait approuvé la nouvelle stratégie avant de définir les besoins de financement.

*Audit de la passation et de la gestion d'un marché informatique relatif à l'emploi de personnel contractuel au Siège (AH2011/513/08)*

19. *Les remises prévues dans le contrat n'ont pas été appliquées et les factures ont été traitées avec retard.* Le fournisseur n'a pas appliqué les remises prévues et le Bureau de l'informatique et des communications n'a pas fait le nécessaire pour les faire appliquer. Le Bureau n'avait donc pas bénéficié de remises d'un montant estimé à 149 721 dollars au 30 avril 2012. Le Bureau des services centraux d'appui et la Division des achats, en concertation avec le Bureau des affaires juridiques, avaient obtenu du fournisseur qu'il applique les remises prévues et veillaient désormais au respect des dispositions y afférentes. De plus, le règlement de 136 factures d'un montant de 3,2 millions de dollars était en attente depuis plus de 30 jours. Le Bureau de l'informatique et des communications a appliqué la recommandation tendant à ce que les superviseurs approuvent les feuilles de présence du personnel contractuel toutes les semaines ou tous les 15 jours et raccourcissent le temps de traitement des factures.

### c) **Opérations**

*Audit de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique à la Commission économique pour l'Afrique (AN2011/710/04)*

20. *Il importe de disposer d'un plan d'action au moment de la signature du mémorandum d'accord avec chaque pays bénéficiaire.* Depuis le lancement du projet consacré à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique en 2002, les activités de lancement et de mise en œuvre ont progressé lentement et seuls quelques objectifs intermédiaires avaient été atteints au moment de l'audit en septembre 2011. Le projet était dépourvu de plan stratégique qui en aurait facilité l'exécution, le suivi et le contrôle, compromettant ainsi l'efficacité des activités de gestion puisque rien ne permettait d'évaluer si les objectifs avaient été atteints. Dans 12 des 18 pays bénéficiaires, la collecte de données n'a pas commencé avant 2011, c'est-à-dire au moment où la Commission économique pour l'Afrique a signé les mémorandums d'accord et décaissé les subventions. La procédure relative à la signature des mémorandums d'accord avec les six pays restants n'avait pas encore commencé. La mise au point du plan d'action portant sur les pays bénéficiaires exigeait en moyenne trois ou quatre mois après la signature du mémorandum. La Commission a donné suite à la recommandation tendant à ce que le plan d'action soit prêt au moment de la signature du mémorandum d'accord avec chaque pays bénéficiaire.

*Audit des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Éthiopie (AR2012/112/03)*

21. *Il importe de préciser les résultats à atteindre dans les accords avec les partenaires d'exécution.* La façon dont les résultats à atteindre ont été formulés dans les accords conclus avec les partenaires d'exécution ne précisait pas en quoi ils aideraient à respecter les normes fixées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans les camps. Des travaux sont en cours afin de relier les

résultats à atteindre par les partenaires d'exécution avec ceux à atteindre par le HCR de façon à se conformer aux normes fixées.

22. *Il importe de trouver une solution aux refus répétés du gouvernement partenaire de se conformer strictement aux accords.* À plusieurs reprises, le gouvernement partenaire n'a pas respecté les dispositions des accords relatifs au droit d'usage. Il a notamment vendu des biens et conservé le fruit de la vente sans l'autorisation du HCR. De plus, le HCR n'a pas pu confirmer l'utilisation qui était faite de biens d'une valeur de 5 millions de dollars au moment de l'audit. Le HCR a accepté de tenter d'obtenir réparation auprès du Gouvernement éthiopien s'agissant des violations de l'accord de pays, de l'accord avec le partenaire d'exécution et des dispositions relatives au droit d'usage. Le Haut-Commissaire adjoint pour les réfugiés s'est rendu en Éthiopie et a abordé la question avec le Gouvernement, qui a accepté de prendre des mesures correctives en coordination avec les représentants du HCR dans le pays.

*Audit des services d'appui au Tribunal pénal international pour le Rwanda*  
(AA2012/260/01)

23. *Des articles ont été égarés ou n'ont pas pu être localisés.* Des rapports d'enquête établis par les services de sécurité ont révélé que 1 109 articles (environ 7 % du nombre total d'articles détenus par le Tribunal pénal international pour le Rwanda) avaient été égarés ou ne pouvaient pas être localisés. Le Groupe de la gestion des biens avait tardé à demander l'ouverture des enquêtes et n'avait pas fourni les justificatifs. Pour renforcer son dispositif de contrôle, le Tribunal a publié une circulaire (information circular n° 7) le 15 février 2012. L'Administration a pris des mesures pour que les demandes concernant l'ouverture d'une enquête ne tardent pas, mais les mesures visant à renforcer le contrôle des mouvements physiques des biens n'étaient pas encore au point.

*Audit des dispositions transitoires au Tribunal pénal international pour le Rwanda* (AA2012/260/03)

24. *Il importe que les dossiers relatifs aux témoins protégés soient tous transférés au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.* En 2012, en application de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, le Tribunal a transféré 58 des 79 dossiers concernant des affaires classées au Mécanisme. Certains dossiers transférés étaient cependant incomplets, car il y manquait des dossiers médicaux ou des lettres confidentielles. L'absence de ces éléments pourrait gravement compromettre le fonctionnement du Tribunal et du Mécanisme. Le BSCI a recommandé que le Tribunal transfère les dossiers restants au Mécanisme et s'assure qu'aucune pièce ne manque aux dossiers précédemment transférés. L'Administration a fait des progrès notables dans l'application de cette recommandation.

25. *Il importe de revoir les objectifs fixés pour le transfert des activités de gestion des archives au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.* En application de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a créé un groupe de travail chargé de préparer les archives et les dossiers à transférer au Mécanisme. Toutefois, faute de personnel et d'espaces de stockage, le transfert n'a pas encore eu lieu. Il était prévu que le transfert de la majeure partie des documents n'intervienne pas

avant 2014. Le Tribunal s'est fixé pour objectif de rendre publics 75 % des enregistrements audiovisuels d'ici à la fin de son mandat, ce qui signifie que les enregistrements restants, qui représentent une proportion non négligeable, ne pourraient pas être rendus publics par le Mécanisme. Le BSCI a recommandé que les objectifs soient révisés et que des ressources suffisantes soient prévues afin de faciliter le transfert des enregistrements dans des formats aisément consultables par le public avant la fin du mandat du Tribunal en décembre 2014. L'administration du Tribunal a choisi de repousser la date d'achèvement des opérations de transfert en 2015. Les autres éléments de la recommandation sont en cours d'application.

26. *La construction de locaux provisoires aux fins de l'archivage a pris du retard.* Les archives et les dossiers du Tribunal sont stockés dans de mauvaises conditions depuis 2006. En 2011, le BSCI a recommandé que le Greffe du Tribunal déménage dans des locaux provisoires adaptés les archives et les dossiers qui étaient entreposés dans des conteneurs; cette recommandation n'a pas été appliquée, car le montant de 1,3 million de dollars prévu pour la construction des locaux provisoires n'avait pas fait l'objet d'un engagement de dépenses avant la clôture des comptes de l'exercice biennal 2010-2011 et n'était donc plus disponible. Il a été conseillé au Tribunal de financer la construction des locaux provisoires au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013, étant donné que les retards pris dans la construction pourraient aussi retarder le transfert des activités d'archivage au Mécanisme et compromettre la qualité et la préservation des dossiers. Le BSCI a recommandé que le Tribunal veille à ce que les travaux de remise en état soient achevés à titre prioritaire afin de faciliter le transfert de la gestion des archives au Mécanisme.

27. *Le transfert des fonctions relatives à l'exécution des peines a été achevé, mais la remise en état du centre de détention au Sénégal est dans l'impasse.* En application de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité, le Tribunal a transféré les fonctions de supervision de l'exécution des peines au Mécanisme en mai 2012 et fourni des notes détaillées de passation de fonctions. Bien qu'un accord ait été conclu avec le Gouvernement sénégalais concernant la remise en état de 13 cellules dans une prison de Dakar, dans la pratique aucun progrès n'a été fait faute d'une planification, d'une budgétisation et d'un suivi adaptés. Le Tribunal n'a pas utilisé les cellules au motif qu'une forte hausse des coûts exigeait de trouver une autre solution. Le BSCI a recommandé qu'une décision soit prise concernant la question de savoir s'il fallait mener à bien les travaux de remise en état ou trouver une autre solution. Depuis, le Gouvernement sénégalais a indiqué que la prison devait être démolie dans deux ou trois ans. Le Tribunal évalue actuellement s'il convient de mener à bien les travaux de remise en état ou s'il vaut mieux les annuler.

*Audit de la stratégie de recrutement des interprètes et des traducteurs au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (AH2011/550/03)*

28. *Il importe d'affiner encore les activités de coopération avec les universités afin de prendre en compte les besoins des différents services linguistiques.* En 2007, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a lancé un programme de coopération avec les universités afin de proposer une aide pédagogique, sous forme d'ateliers, de conférences et de cours de traduction ou d'interprétation, aux universités qui en faisaient la demande et avec lesquelles il

avait signé un mémorandum d'accord. Quatre-vingts activités de ce type ont été tenues depuis 2009. Aucune ressource n'est cependant prévue pour mettre en œuvre des plans visant à toucher des viviers de travailleurs potentiels. Les fonctionnaires animent les activités de coopération à titre volontaire à la faveur d'un séjour motivé par d'autres raisons, ce qui empêche véritablement d'axer les activités sur les langues pour lesquelles les besoins se font le plus sentir au vu des prévisions relatives aux taux de vacance de poste et du nombre de lauréats aux concours de recrutement. Le BSCI a recommandé que le Département fasse figurer des objectifs et des réalisations escomptées relatifs aux activités de coopération avec les universités dans son prochain cadre stratégique. Le Département a accepté cette recommandation, mais a fait observer que le cadre stratégique était soumis à l'examen du Comité du programme et de la coordination et à l'approbation des États Membres.

29. *Il importe d'analyser les capacités afin de pouvoir répondre aux demandes de services émanant des organes régionaux.* Le Département fournit des services de secrétariat technique et un appui de fond à toutes les réunions d'organes intergouvernementaux et organes spécialisés, y compris ceux autorisés à se réunir « en fonction des besoins »; il assure également le service des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres en fonction des moyens disponibles. Les services d'interprétation mis à la disposition des réunions tenues en fonction des besoins étaient sous-utilisés en raison d'annulations. Si les prévisions relatives à la charge de travail étaient plus fiables, il serait possible d'affecter des interprètes aux réunions pour lesquelles les services sont assurés en fonction des moyens disponibles. En 2011, 57 % seulement des équipes d'interprètes affectées à des réunions qui avaient été annulées avaient été réaffectées à d'autres réunions. Le BSCI a recommandé que le Département analyse les moyens dont il dispose pour l'interprétation afin d'offrir des services plus nombreux aux organes régionaux. Le Département a accepté de procéder à cette analyse en prenant en considération les tendances, les ressources allouées pour l'exercice biennal 2014-2015, les mandats existants et les directives en vigueur.

*Examen des problèmes recensés dans les rapports établis par les organes de contrôle sur les activités relatives aux achats (AH2012/513/02)*

30. *Le non-respect des procédures en vigueur dans le domaine des achats est aggravé par l'absence de mesures visant à remédier systématiquement aux problèmes constatés dans ce domaine.* Les organes de contrôle ont signalé à plusieurs reprises des problèmes de même nature tenant au non-respect des procédures en vigueur dans le domaine des achats. Bien que le Bureau des services centraux d'appui ait signalé les cas de non-respect présentant des caractéristiques communes aux chefs de département et ait pris diverses mesures de suivi, il n'existe pas de mécanisme de suivi systématique. L'on ne savait pas précisément qui était chargé des activités de suivi et de coordination puisque différentes unités administratives versaient dans leur propre base de données les recommandations émanant des organes de contrôle et communiquaient peu de renseignements au Bureau s'agissant du recours à la délégation de pouvoir dans le domaine des achats et aux dérogations à la règle de mise en concurrence dans les bureaux décentralisés. Les indicateurs de résultat n'étaient pas encore complètement au point et les indicateurs existants n'étaient pas utilisés pour évaluer les activités d'achat à haut risque portant sur des montants élevés. Le BSCI a recommandé que le Bureau se

dote d'un mécanisme de suivi systématique des activités d'achat au Secrétariat et définisse des modalités de communication périodique entre lui-même et les départements et missions, notamment ceux dont les activités d'achat à haut risque qui portent sur des montants élevés, notant que ces mesures exigeraient des ressources supplémentaires et des préparatifs approfondis. Le Bureau a accepté la recommandation.

*Audit de la passation et de la gestion d'un marché informatique relatif à l'emploi de personnel contractuel au Siège (AH2011/513/08)*

31. *Les explications données pour justifier les effectifs nécessaires au titre du personnel contractuel étaient insuffisantes.* Étant donné que les prévisions relatives au personnel contractuel n'étaient pas suffisamment étayées, il n'a pas été possible de déterminer si les ressources contractuelles mises à la disposition du Bureau de l'informatique et des communications étaient à la mesure des besoins de ce dernier. Depuis 2009, le nombre d'agents contractuels avait augmenté d'environ 100 %, passant de 67 à 138, sans qu'il y ait d'analyse justifiant la progression. Faute d'une stratégie permettant de fonder le recours à du personnel extérieur sur les besoins en services du Bureau, le niveau des ressources n'était pas justifié. Le BSCI a recommandé que le Bureau évalue véritablement si le nombre d'agents contractuels qu'il emploie cadre avec son plan de travail de façon à utiliser au mieux ses ressources. Le Bureau a accepté la recommandation et devrait avoir revu l'utilisation qu'il fait de ses ressources d'ici au 31 décembre 2013.

**d) Informatique**

*Audit de l'infrastructure informatique soutenant la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public et la mise en service d'Umoja (AT2012/610/01)*

32. *Des problèmes ont été décelés s'agissant du plan de reprise après incident, des mises à l'essai et des solutions de reprise après incident.* Le Bureau de l'informatique et des communications n'a pas établi une description du plan de reprise après incident pour chacune des applications hébergées dans les centres informatiques et n'a pas procédé à des essais afin de vérifier que la reprise était possible. De plus, aucune solution de reprise après incident n'était prévue dans le centre informatique auxiliaire pour certaines applications. Ce type de lacune pourrait nuire à la continuité des opérations et empêcher les systèmes et les services de reprendre rapidement. Le BSCI a recommandé que le Bureau établisse, mette à l'essai et révise annuellement, en coordination avec les propriétaires des applications, un plan de reprise après incident pour chacune des applications. Le Bureau a accepté la recommandation et a recruté un spécialiste de la reprise après sinistre chargé de renforcer les moyens de planification du Secrétariat et de coordonner les activités de planification relatives aux grandes applications de l'Organisation.

33. *L'infrastructure de production d'Umoja et l'infrastructure de gestion nécessaire à son exécution ne sont pas totalement en place.* Le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions ne partageaient pas le même point de vue s'agissant de l'intégration de l'architecture réseau dans l'environnement d'hébergement de l'infrastructure. Si la conception des solutions d'hébergement de l'infrastructure d'Umoja est inadaptée et prend du

retard, cela pourrait entraîner des retards dans la mise en service et compromettre le fonctionnement du nouveau système. Le BSCI a recommandé que le Bureau arrête la conception de l'architecture réseau qui sera intégrée dans l'environnement d'hébergement de l'infrastructure d'Umoja et décrive les options possibles, y compris les risques qu'elles comportent, et les fonctions et responsabilités au regard de la gestion des services d'hébergement de l'infrastructure, en coordination avec le Département de l'appui aux missions et le Bureau du progiciel de gestion intégré – Umoja. Le Bureau a accepté la recommandation et a mené des discussions tripartites avec la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions et le Bureau du progiciel de gestion intégré – Umoja qui ont débouché sur un accord sur les fonctions et responsabilités.

**e) Conformité**

*Audit des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Libéria (AR2012/111/01)*

34. *Il importe de veiller au respect des règles de gestion du parc de véhicules.* En contravention des règles de gestion du parc de véhicules, le plein de certains véhicules a été fait sans que les bons de carburant autorisant le paiement aient été émis. Au total, 37 937 gallons de carburant, représentant un montant de 146 437 dollars, ont été utilisés sans une autorisation en bonne et due forme. En outre, les rapports mensuels qui auraient dû indiquer la consommation mensuelle totale par distance parcourue et la consommation moyenne des véhicules n'étaient pas établis. Ces lacunes tenaient à l'insuffisance des ressources en personnel dans le bureau local qui étaient chargées de surveiller les activités du sous-traitant pendant la crise des réfugiés ivoiriens. Le HCR a pris des mesures sans tarder afin de se doter de procédures prévoyant des contrôles périodiques du carburant et la tenue des pièces justificatives.

*Audit des services d'appui au Tribunal pénal international pour le Rwanda (AA2012/260/01)*

35. *Il importe de disposer d'un appui et de lignes directrices adéquats afin de faciliter l'élimination des matières dangereuses.* Les directives générales régissant les activités de la Section de l'appui et des services généraux étaient inadéquates et ne permettaient pas de disposer de procédures opérationnelles différenciées selon le type de matières dangereuses à éliminer. De ce fait, des matières telles que les déchets médicaux et les composants du matériel de communications n'étaient pas éliminés conformément aux règles applicables. Le carburant déversé sur le site regroupant la majeure partie des groupes électrogènes n'avait pas été nettoyé et risquait de polluer la nappe phréatique. L'élimination de l'huile de vidange des véhicules avait été confiée à une entreprise locale sans qu'un contrat ait été conclu. Le personnel n'avait pas reçu un exemplaire des directives générales. Le BSCI a recommandé que le Tribunal fournisse des directives et une formation adaptées à son personnel afin que les déchets dangereux soient éliminés et contrôlés dans les règles et que toutes les questions relatives à l'empreinte écologique reçoivent l'attention voulue. La recommandation est en cours d'application.

## f) Ressources humaines

*Audit de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique à la Commission économique pour l'Afrique (AN2011/710/04)*

36. *Les taux de vacance sont élevés à certains postes clefs et dans certaines sections.* Au moment de l'audit en septembre 2011, la moitié des postes étaient vacants à la Section chargée de la problématique hommes-femmes et de la participation des femmes au développement dans le Centre africain pour le genre et le développement social, lequel s'occupe du projet consacré à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, y compris le poste de chef de la section (vacant depuis juin 2010) et celui d'un des deux conseillers régionaux hors classe. Des postes clefs sont restés vacants pendant longtemps (jusqu'à 22 mois). De plus, le Centre a été privé de directeur entre 2005 et 2010 et a été chapeauté pendant plus de quatre ans par un directeur par intérim. Le candidat externe qui avait été retenu est entré en fonctions en mai 2009, mais est parti à la retraite au bout de neuf mois. Le Directeur par intérim a de nouveau pris les rênes du Centre entre février et août 2010, avant d'être officiellement nommé au poste de directeur. Cette situation a nui au projet. Le BSCI a recommandé que les postes vacants soient pourvus à titre prioritaire afin que la mise en œuvre du projet consacré à l'Indicateur puisse progresser. La Commission a accepté la recommandation et les effectifs de la Section sont désormais au complet.

## B. Division de l'inspection et de l'évaluation

37. Le plan de travail de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI se fonde en grande partie sur les résultats de l'évaluation périodique des risques effectuée par la Division, qui tient compte d'un certain nombre d'indicateurs clefs et utilise à la fois des informations sur les risques directs provenant de la Division de l'audit interne, une évaluation de la capacité de suivi et d'évaluation (contrôle de l'exécution) et une analyse des priorités établies par l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Les entités du Secrétariat ont été classées sur la base de ces trois types d'information, puis de manière globale.

Les résultats de cette évaluation des risques sont présentés au tableau 1 ci-après.

Tableau 1  
**Évaluation des risques des entités du Secrétariat**

<i>Risque élevé</i>	<i>Risque moyen</i>	<i>Risque faible</i>
√ Département des affaires économiques et sociales – 2009	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – 2014	Département de la sûreté et de la sécurité – 2014
Département des opérations de maintien de la paix – 2014	√ Département de la gestion – 2001	√ Office des Nations Unies à Nairobi – 2011

<i>Risque élevé</i>	<i>Risque moyen</i>	<i>Risque faible</i>
Commission économique pour l'Afrique – 2014	√ Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – 2010	Département de l'information – 2016
√ Département des affaires politiques – 2006-2008	√ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – 2009	√ Office des Nations Unies à Vienne – 2011
√ Programme des Nations Unies pour l'environnement – 2013	√ Bureau de la coordination des affaires humanitaires – 2013	Cabinet du Secrétaire général – 2016
√ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – 2013 <sup>a</sup>	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences – 2016	Bureau des affaires de désarmement – 2017
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – 2015	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – 2016	√ Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – 2009
Programme des Nations Unies pour les établissements humains – 2014	√ Office des Nations Unies à Genève – 2011	Bureau des affaires juridiques – 2017
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – 2015	Commission économique pour l'Europe – 2016	Bureau des affaires spatiales – 2017
√ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – 2013	Centre du commerce international – 2015	
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes – 2015	√ Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique – 2009	
	Département de l'appui aux missions – 2014 <sup>b</sup>	

*Note* : Une case cochée (√) indique qu'une évaluation a été effectuée.

<sup>a</sup> Le programme n'a pas encore été pleinement évalué; il a été procédé uniquement à une inspection de la capacité de suivi et d'évaluation.

<sup>b</sup> Sera évalué dans le cadre d'une évaluation du Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions au Siège, mais pourrait faire ultérieurement l'objet d'une autre évaluation.

38. En conséquence, après examen des évaluations récentes et en cours des entités considérées à haut risque lors de la précédente évaluation des risques, la Division de l'inspection et de l'évaluation s'attachera à évaluer les entités ci-après pendant l'exercice biennal 2014-2015 : Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions au Siège, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Haut-Commissariat pour les réfugiés, Département de la sûreté et de la sécurité, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Centre du commerce international. Dans l'hypothèse où le programme de travail proposé aura été mené à bien, la Division aura procédé, à la fin de l'exercice biennal à une évaluation de toutes les entités du Secrétariat considérées comme présentant un risque élevé, outre les cinq premières entités classées dans la catégorie des risques moyens. Au cours de la période considérée, la Division a publié neuf rapports sur les questions autres que les opérations de maintien de la paix, dont les principaux éléments sont présentés ci-après.

*Évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires  
(E/AC.51/2013/3)*

39. *Instauration d'une étroite coopération en vue de préciser les fonctions et responsabilités.* La Division a formulé une recommandation critique : le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait coopérer étroitement avec le Comité permanent interorganisations, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et son secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement en particulier, ainsi qu'avec le Groupe des Nations Unies pour le développement afin de préciser plus avant les fonctions et responsabilités de chacun en matière de planification et d'atténuation des risques de catastrophe. Le Bureau a accepté la recommandation proposée et indiqué que le Comité permanent interorganisations s'employait à apporter ces précisions dans le cadre de l'élaboration d'un plan commun de renforcement de la préparation en cas de situation d'urgence.

*Évaluation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
(E/AC.51/2013/4)*

40. *Définition claire des fonctions et responsabilités par rapport à celles de ses partenaires du système des Nations Unies.* Il a été indiqué que la tâche essentielle à laquelle l'Office devait s'atteler consistait à faire porter les efforts stratégiques et opérationnels sur un nombre limité de domaines où il jouissait d'un avantage comparatif en s'appuyant sur son mandat, ses ressources, son savoir-faire, la qualité avérée de ses prestations et les alliances qu'il avait forgées. Dans le domaine de l'assistance technique en particulier, il lui fallait tenir compte de ce que d'autres pourraient faire aussi bien, voire mieux, que lui. En outre, l'Office avait obtenu des résultats appréciables dans un nombre croissant d'activités qui lui ont été confiées, mais il gagnerait en efficacité s'il s'attachait davantage à promouvoir le sens des responsabilités, à axer son analyse sur l'observation des faits et à donner corps à son projet institutionnel dans les programmes.

*Examen de la capacité d'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (E/AC.51/2013/5)*

41. *Capacité d'évaluation insuffisante du HCR.* La Division a recommandé que le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) revoie sa politique d'évaluation, évalue ses résultats de façon plus rigoureuse et efficace en établissant pour ce faire des procédures et des méthodes, mette en place une procédure régulière et systématique de suivi des recommandations issues des évaluations, et élabore une stratégie pour renforcer les évaluations décentralisées sur le terrain. Le HCR a accepté cette recommandation, faisant observer que le renforcement des évaluations décentralisées est un processus qui prendrait du temps. Il exigeait déjà que la direction donne suite aux évaluations, ce à quoi veille le nouveau Comité de la déontologie et de l'application du principe de responsabilité, et il prévoit de faire rapport périodiquement sur les principales évaluations stratégiques au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

*Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions issues des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/68/70)*

42. *La capacité d'évaluation du Secrétariat demeure inégale et insuffisante.* Le BSCI a indiqué dans son rapport biennal sur cette question que, bien que des progrès aient été accomplis par rapport à l'exercice biennal précédent, notamment pour ce qui est de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la capacité d'évaluation du Secrétariat demeure inégale et insuffisante. Les ressources consacrées à l'évaluation étaient elles aussi insuffisantes; de plus, la structure administrative était inadéquate, les mentalités n'étaient pas prêtes et la volonté de faciliter et de promouvoir un processus d'évaluation rigoureux susceptible d'offrir des informations critiques, opportunes et stratégiques au regard de la prise de décisions, de la responsabilisation et de l'apprentissage était défailante. Les mécanismes importants de planification, de mise en œuvre et de suivi des évaluations n'étaient pas systématiquement exploités; les principes directeurs n'étaient pas toujours définis et les compétences des fonctionnaires chargés des évaluations étaient hétérogènes. Qui plus est, certains fonctionnaires ont fait observer que l'administration ne défendait pas ni n'épousait suffisamment le principe de l'évaluation, ce qui était indispensable pour instaurer une véritable culture de l'évaluation. Ces facteurs expliquaient le peu d'intérêt que présentaient les évaluations, dont la couverture lacunaire faisait que, dans de nombreux domaines, l'Organisation ne disposait pas des éléments d'évaluation de ses réalisations qui éclaireraient la prise de décisions d'ordre stratégique. Le Comité du programme et de la coordination a examiné les résultats de ce rapport à sa cinquante-troisième session.

*Inspection du suivi et de l'évaluation des programmes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (IED-12-001)*

43. *La structure hiérarchique pourrait nuire à l'objectivité.* Le BSCI a recommandé, pour améliorer l'objectivité et la crédibilité des évaluations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'envisager de renforcer l'indépendance du Bureau, notamment sa structure hiérarchique. Dans le cadre d'une restructuration plus vaste, la haute direction du Bureau a approuvé le transfert de la fonction d'évaluation de la Division des services centraux. Toutefois, comme

cette fonction relève désormais du Chef de la planification et de l'évaluation stratégique du Groupe de la planification stratégique, la possibilité de conflit d'intérêts subsiste, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'évaluer objectivement l'efficacité, l'efficacités et les résultats des décisions en matière de planification stratégique, aspect essentiel de son mandat.

*Évaluation des programmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (E/AC.51/2013/2)*

44. *Recommandations diverses.* Le BSCI a recommandé que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comble les lacunes en matière de retour d'information et de mesure du rapport coût-efficacité, mette au point une stratégie pour consolider sa fonction de renforcement des capacités, renforce encore ses bureaux régionaux, définisse des critères clairs et transparents pour l'affectation de ressources financières et humaines aux activités dans les domaines d'intervention prioritaires, parachève et mette en œuvre le projet de mandat pour les coordonnateurs de sous-programmes, présenté en septembre 2012. Le PNUE a accepté ces recommandations et le Comité du programme et de la coordination les a approuvées.

### C. Division des investigations

45. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013, 232 allégations concernant des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été portées à l'attention de la Division des investigations, ce qui représentait 38 % de l'ensemble des affaires portées à son attention. Le Comité de tri des dossiers a procédé à 263 examens des affaires signalées, dont 32 avaient été réexaminées compte tenu d'éléments d'information nouveaux. À la suite de l'évaluation du Comité, 45 affaires ont été attribuées en interne pour enquête, 88 ont été renvoyées à d'autres départements ou bureaux, 66 ont été classées pour information, 29 ont été mises en attente et 35 n'ont reçu aucune suite.

46. On trouvera au tableau 2 une liste, par catégorie, de 45 dossiers ouverts pour enquête en interne au cours de la période examinée.

Tableau 2  
**Dossiers ouverts entre juillet 2012 et le 30 juin 2013**

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre d'investigations</i>	<i>Pourcentage</i>
Finances	18	40
Stocks/avoirs	–	–
Gestion	2	4
Personnel	16	36
Achats	4	9
Programmes	4	9
Exploitation sexuelle	1	2
Harcèlement sexuel	–	–
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100</b>

### Rapports d'enquête publiés au cours de la période considérée

47. Au total, 82 rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été publiés au cours de la période considérée. Les allégations ont été corroborées dans 31 de ces rapports mais ne l'ont pas été dans 51 d'entre eux (voir tableau 3).

Tableau 3

### Rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix, publiés au 30 juin 2013

Catégorie	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Finances	16	7	6	51
Stocks/avoirs	1	3	1	3
Gestion	2	9	1	4
Personnel	63	14	7	12
Achats	5	6	5	10
Programmes	1	2	–	1
Exploitation sexuelle	2	1	1	1
Harcèlement sexuel	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>43</b>	<b>22</b>	<b>82</b>

48. On trouvera ci-après une description des principaux éléments de certaines enquêtes sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix, qui ont été achevées au cours de la période considérée.

49. *PNUE (affaire n° 0321/10)*. Les contributions financières d'un important donateur n'ont pas été inscrites dans les documents comptables du PNUE et il semblait qu'elles n'aient pas été utilisées aux fins auxquelles elles étaient destinées. Un fonctionnaire avait fait verser ces fonds directement et indirectement à une tierce partie avec laquelle son entreprise familiale entretenait des rapports étroits. Par ailleurs, ce fonctionnaire avait fait appel aux services de cette tierce partie à des fins personnelles, notamment pour le paiement de dettes contractées par son entreprise familiale. Il menait des activités extérieures non autorisées, s'était arrangé pour que ses enfants et des amis proches assistent, aux frais des donateurs et organisateurs, à des réceptions offertes par le PNUE, et avait reçu, dans l'exercice de ses fonctions officielles, des fonds dont il n'avait pas dûment rendu compte. Les résultats de l'enquête ont été communiqués au Bureau de la gestion des ressources humaines pour suite à donner, encore que le fonctionnaire ait depuis démissionné et quitté l'Organisation. Le Bureau des affaires juridiques examine aussi les résultats de cette enquête pour les transmettre aux autorités nationales de plusieurs pays.

50. *PNUE (affaire n° 0130/12 et affaire apparentée n° 0321/10)*. Une fonctionnaire aidé son supérieur hiérarchique à détourner des fonds provenant de donateurs. En outre, elle a usé de sa position pour faire envoyer sa fille à une manifestation organisée par le PNUE et pour privilégier les intérêts d'un fournisseur du PNUE qui, à son tour, lui a prêté de l'argent pour lui permettre d'acquitter les frais de

scolarité de l'enfant à sa charge. Les résultats de l'enquête ont été communiqués au directeur de programme compétent pour qu'il y donne la suite qu'il jugerait utile.

51. *Office des Nations Unies à Nairobi (affaire n° 0552/10)*. Un fonctionnaire d'un organisme des Nations Unies situé à Gigiri (Nairobi) a chargé un fonctionnaire du Bureau de l'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) d'engager un tiers pour agresser le Chef du bureau régional de l'organisme en question. La police du pays hôte a ensuite arrêté le fonctionnaire de l'UNSOA et deux locaux, et tous trois sont en attente de jugement pour conspiration de meurtre. Si les éléments de preuve réunis par le BSCI donnent à penser que le fonctionnaire est impliqué dans cette affaire, le Bureau n'a pas eu accès aux principaux témoins, ni au dossier, ni aux conclusions de la procédure pénale. Les résultats du BSCI ont été transmis à l'organisme concerné pour qu'il y donne la suite appropriée.

52. *Office des Nations Unies à Nairobi (affaire n° 0100/12)*. Les informations selon lesquelles le syndicat de l'Office des Nations Unies à Nairobi n'avait pas remboursé les fonds inutilisés lors des trente-huitième Jeux interorganisations des Nations Unies, qui ont eu lieu en Autriche en avril 2011, n'ont pas été corroborées. Toutefois, le BSCI a identifié plusieurs facteurs de risque liés aux pratiques suivies en matière de gestion des fonds et de comptabilité, et présenté des recommandations en vue de réduire ces facteurs lors des futurs Jeux.

53. *Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (affaire n° 0340/11)*. Le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies a renvoyé au BSCI, pour enquête, une affaire concernant le comportement d'un membre d'un jury de sélection au cours d'un entretien au sein du Département. L'enquête a permis d'établir que ce fonctionnaire avait manqué de professionnalisme et avait eu un comportement déplacé. Le Département a transmis le rapport d'enquête au Bureau de la gestion des ressources humaines pour qu'il prenne d'éventuelles mesures disciplinaires.

54. *Département de l'information (affaire n° 0051/13)*. Un rapport d'un service de maintien de l'ordre d'un pays hôte selon lequel un fonctionnaire de l'ONU utilisait les équipements de l'Organisation pour faire des avances sexuelles à des mineurs a été corroboré. Vu la gravité de cet acte et le risque qu'il continuait de présenter pour des mineurs, l'enquête a reçu la priorité. Dès la démission du fonctionnaire en question, les résultats de l'enquête ont été communiqués aux autorités nationales compétentes.

55. *Tribunal pénal international pour le Rwanda (affaire n° 0133/11)*. Des informations selon lesquelles des membres du Comité exécutif de l'Association du personnel du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha (République-Unie de Tanzanie) aidaient des fonctionnaires du Tribunal à obtenir des prêts à fort taux d'intérêt auprès de tierces parties ont été corroborées. Ces activités, qui portaient sur la période allant de juin 2007 à juin 2010, étaient menées pendant les heures de travail dans les locaux de l'ONU. Le BSCI a recommandé que le Tribunal envisage de prendre des sanctions appropriées contre les fonctionnaires impliqués.

56. *Office des Nations Unies à Genève (affaire n° 509/12)*. Dans l'exercice de ses fonctions de trésorier d'un magazine du Conseil du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Organisation mondiale de la Santé, un fonctionnaire de l'Office a détourné 18 637,40 francs suisses en effectuant des virements non

autorisés du compte bancaire de ce magazine sur son compte personnel. Une procédure disciplinaire interne est en cours.

57. *Office des Nations Unies à Genève (affaire n° 447/12)*. Un fonctionnaire s'est servi de son téléphone portable officiel pour faire de nombreux appels téléphoniques personnels d'un montant total s'élevant à 47 201 dollars en omettant systématiquement de signaler qu'il s'agissait d'appels privés et en déclarant qu'un grand nombre d'entre eux avaient un caractère officiel. Une procédure interne est en cours et le fonctionnaire a été informé que les sommes dues à l'Organisation seront recouvrées dans leur intégralité.

## **VI. Rapports demandés**

### **A. Plan-cadre d'équipement**

58. Conformément à la résolution [62/87](#) de l'Assemblée générale, le BSCI doit faire rapport périodiquement sur les activités de la Section de l'audit du plan-cadre d'équipement. Deux de ses fonctionnaires sont spécialement chargés de vérifier les opérations liées au plan-cadre. Le BSCI a continué de suivre une approche fondée sur les risques conforme à la méthode d'audit adoptée par la Division de l'audit interne.

59. Au cours de la période considérée, les travaux d'audit ont comporté un audit technique approfondi du plan-cadre d'équipement, qui a conclu que les méthodes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qui ont été examinées donnent de façon partiellement satisfaisante l'assurance raisonnable que le projet a été planifié et exécuté efficacement. Les résultats de l'audit technique approfondi ainsi que 26 recommandations ont été communiqués de manière détaillée à l'Assemblée générale (voir [A/67/330](#)). Le Département de la gestion a déclaré que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement contestait la note « partiellement satisfaisante » attribuée aux trois domaines que sont la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle.

60. D'autres audits sont en cours, dont un audit de gestion de la stratégie visant à réduire le personnel du plan-cadre d'équipement et un programme d'audit des contrats à prix maximum garanti au moment de la clôture desdits contrats.

### **B. Commission d'indemnisation des Nations Unies**

61. Conformément aux résolutions [59/270](#) et [59/271](#) de l'Assemblée générale, le BSCI rend compte des activités d'audit concernant la Commission d'indemnisation des Nations Unies qu'il a menées au cours de la période considérée.

62. La Commission d'indemnisation a versé, pour couvrir le coût des audits internes, un montant annuel de 50 000 dollars, dont le Bureau s'est servi, en 2012, pour contrôler les indemnités versées par la Commission de mai 2011 à août 2012. Le rapport d'audit (AE2012/820/01) dont il est question plus loin est paru en décembre 2012. Outre que le rapport ainsi établi informe l'Assemblée générale de l'état des indemnisations et du versement des indemnités, le Bureau y a donné son avis sur la question de savoir si les mesures de contrôle interne des rentrées de recettes du Fonds d'indemnisation étaient suffisantes et efficaces.

63. À la fin d'avril 2013, la Commission d'indemnisation avait versé 41,2 milliards de dollars sur un total de 52,4 milliards d'indemnités, laissant un solde d'impayés de 11,2 milliards correspondant à la seule demande d'indemnisation qui reste à régler. Cette indemnité de 14,7 milliards de dollars pour perte de production et de recettes pétrolières par suite des dégâts causés au capital pétrolier koweïtien représente le montant le plus important jamais octroyé par le Conseil d'administration de la Commission. Le Fonds d'indemnisation reçoit 5 % des recettes d'exportation de pétrole iraquien, comme l'exigent les résolutions [1483 \(2003\)](#) et [1956 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité. À sa soixante-quinzième session, en mai 2013, le Conseil d'administration a indiqué qu'au vu des sommes versées au Fonds d'indemnisation et des dernières prévisions en la matière, on estime toujours que la Commission aura réglé la totalité de ce solde dès le printemps 2015.

64. Outre le versement d'indemnités, la Commission a continué de suivre l'exécution de projets de protection de l'environnement dans le cadre de son programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement mis en œuvre par les gouvernements participants grâce à des fonds d'indemnisation des dommages causés à l'environnement. À sa soixante-quinzième session, en mai 2013, le Conseil d'administration a adopté la décision 270 [[A/AC.26/Dec.270 \(2013\)](#)], dans laquelle il a déclaré que le mandat du Programme est considéré comme accompli à l'égard de la République islamique d'Iran et de l'Arabie saoudite. On prévoit que dans les cas de la Jordanie et du Koweït, le mandat sera accompli d'ici à la fin de 2013, et le Programme clos une fois que les derniers fonds retenus auront été versés et que les gouvernements participants auront reçu un état définitif des dépenses administratives du secrétariat de la Commission au titre du Programme.

65. L'audit des indemnités versées par la Commission d'indemnisation de mai 2011 à août 2012 a conclu que les méthodes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle examinées étaient satisfaisantes en ce qu'elles offraient une garantie raisonnable d'efficacité s'agissant du versement des indemnités. La Commission disposait de mécanismes de contrôle opérationnels permettant de veiller à ce que les indemnités soient versées et comptabilisées avec exactitude et conformément aux décisions du Conseil d'administration et au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Elle a continué de recevoir et de surveiller les recettes du Fonds d'indemnisation. En outre, un système opérationnel était en place pour rendre compte de l'exécution du programme et du budget.

## Annexe

### Récapitulatif des questions dont doivent traiter les rapports

Les textes définissant les catégories d'information devant figurer dans les rapports annuels du BSCI sont récapitulés ci-après :

- a) Circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/273](#), par. 28 :
  - i) Exposé des problèmes, irrégularités ou carences notables et des recommandations pertinentes du Bureau;
  - ii) Recommandations qui n'ont pas été retenues par le Secrétaire général;
  - iii) Recommandations formulées dans de précédents rapports qui n'ont pas été complètement appliquées (voir [A/68/337 \(Part I\)/Add.1](#), le cas échéant);
  - iv) Modifications apportées à des décisions de gestion remontant à une période précédente;
  - v) Recommandations au sujet desquelles le Bureau est en désaccord avec l'administration et cas où l'information ou l'aide demandées ont été refusées (voir [A/68/337 \(Part I\)/Add.1](#), le cas échéant);
  - vi) Montant des économies réalisées et des sommes recouvrées grâce à l'application de recommandations du Bureau (voir [A/68/337 \(Part I\)/Add.1](#));
- b) Résolution [56/246](#) de l'Assemblée générale :
  - i) Informations sur l'application des recommandations des trois périodes précédentes (voir [A/68/337 \(Part I\)/Add.1](#));
  - ii) Informations concernant l'incidence de la réorganisation du BSCI sur ses travaux;
  - iii) Dans des sections distinctes, informations sur les recommandations qui ont été appliquées, celles qui sont en voie de l'être, et avec indication des motifs, et celles auxquelles aucune suite n'a été donnée ([A/68/337 \(Part I\)/Add.1](#));
- c) Résolutions [57/292](#) et [60/282](#) de l'Assemblée générale : informations sur les contrôles exercés sur les différentes phases de l'exécution du plan-cadre d'équipement, présentées dans les rapports annuels du BSCI;
- d) Résolutions [59/270](#) et [59/271](#) : contrôle interne de toutes les demandes d'indemnités soumises à la Commission d'indemnisation des Nations Unies, à présenter régulièrement dans les rapports annuels du Bureau;
- e) Résolution [57/272](#) de l'Assemblée générale : titres et résumés succincts de tous les rapports établis par le Bureau pendant l'année, à présenter dans les rapports annuels (voir [A/68/337 \(Part I\)/Add.1](#));
- f) Résolution [62/87](#) de l'Assemblée générale demandant au Bureau de procéder à des audits effectifs du plan-cadre d'équipement et de lui présenter tous ses rapports liés à la mise en œuvre de ce dernier;

g) Résolution [63/263](#) de l'Assemblée générale demandant au Bureau de procéder à des audits effectifs de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

h) Résolution [66/236](#) de l'Assemblée générale invitant le Bureau à continuer de faire figurer dans ses rapports annuels une analyse des tendances générales et des problèmes stratégiques apparaissant au fil du temps qui concernent le contrôle interne à l'ONU ainsi qu'un bilan de toutes les recommandations d'importance critique, en tenant compte de la catégorie de risque de la date butoir fixée pour l'application et du bureau responsable de cette application;

i) Résolution [67/258](#) de l'Assemblée générale invitant le Bureau à faire figurer dans ses rapports annuels une analyse plus poussée des tendances générales et des problèmes stratégiques concernant le contrôle interne à l'ONU, ainsi qu'un bilan de toutes les recommandations d'importance critique, en tenant compte de la catégorie de risque, de la date butoir fixée pour l'application et du bureau responsable de cette application.

---